



Lettre de rentrée 2022

aux professeures et professeurs de l'académie d'Orléans-Tours
enseignant les mathématiques en STS

- Une équipe aux profils complémentaires pour vous accompagner -

Aliénor DEFAUX	alienor.defaux@ac-orleans-tours.fr	IA-IPR de mathématiques et pilote du dossier BTS
Anne FAYON	anne.fayon@ac-orleans-tours.fr	IEN Mathématiques - Physique Chimie
Lila GOMES	lila.gomes@ac-orleans-tours.fr	Chargée de mission pour les BTS

Vous trouverez cette lettre sous forme numérique sur la page du site académique :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/sinformer/informations_institutionnelles/

1. L'inspection vous informe

● Du côté de l'inspection générale :

Une lettre « Le point sur **les mathématiques dans les BTS pour la rentrée 2022** » est attendue prochainement. Vous serez informés de sa parution.

Retrouvez [ici](#) la dernière lettre de l'inspection générale relative aux BTS ; à ce jour, il s'agit de celle de novembre 2021.

● Du côté de l'inspection académique :

Une page dédiée à l'enseignement des mathématiques en STS et régulièrement mise à jour vous est proposée sur la page mathématiques du portail pédagogique du site académique :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/enseigner/bts/>

Elle vous donne :

- de nombreuses **informations sur l'évaluation en mode CCF** (Contrôle en Cours de Formation) ;
- un **accès direct aux différents programmes** des filières en amont des STS (des voies professionnelles, générales et technologiques)
- un **accès direct aux référentiels des spécialités de STS** indiquant les contenus de la formation professionnelle et les modalités de certification propres à chaque spécialité.

Vous y retrouverez également les nouveautés institutionnelles (annexes, modification, lettres, etc.) dans la rubrique « [Veille institutionnelle](#) ».



2. Précisons le rôle des IA-IPR de mathématiques dans le suivi des STS

Dans chaque académie, les IA-IPR de mathématiques assurent le suivi de toutes les STS comportant des mathématiques et implantées dans l'académie. Ils **informent** les professeurs des principes généraux du CCF et les **conseillent** sur les modalités pratiques de mise en œuvre. Ils peuvent organiser, en amont, des réunions préalables à la conception des énoncés de CCF et, le cas échéant, au déroulé de l'épreuve orale ponctuelle avec les professeurs concernés. Dans le cadre des travaux du jury, les IA-IPR peuvent aussi procéder à un bilan, faire un contrôle de conformité et donner des avis aux jurys pour une éventuelle harmonisation.

Les IA-IPR **veillent à la qualité et au bon déroulement des situations d'évaluation**. À cette fin, ils peuvent demander aux professeurs de leur communiquer, avant la passation, les dates et les sujets.

Ainsi, chaque année, au sein de notre académie :

- **une formation a lieu autour de l'évaluation en CCF** (cf. paragraphe 3 de cette lettre);
- **il est demandé de déposer l'ensemble des sujets de CCF** proposés aux étudiants **ainsi que leurs grilles d'évaluation**.

Dépôts 2022 :

Les situations d'évaluation déposées en 2022 ont été lues et analysées ; des précisions et des conseils vous sont proposés dans le paragraphe 7 à la fin de cette lettre.

Dépôts 2023 :

Au cours du 2e semestre, vous recevrez un mail vous informant de la modalité des dépôts des grilles et des sujets de 2023.

3. Une formation académique proposée pour l'évaluation en CCF

Le nombre de BTS évalués en mathématiques en Contrôle Continu de Formation (CCF) ne cesse de croître. Cette **modalité d'évaluation certificative** s'effectue dans le respect du **cadre fixé par l'Institution** et nécessite une certaine **expertise**. Pour vous accompagner, une formation autour de la conception de situations d'évaluation en CCF a lieu chaque année.

Structurée dans un **parcours de la plateforme m@gistère**, la formation se déroule sur un temps long, dans le respect d'un temps de maturation nécessaire, en alternant le présentiel et le distanciel. Chaque stagiaire bénéficie de conseils individuels de l'équipe des formateurs pour concevoir une situation d'évaluation et repart avec un énoncé finalisé ou sur le point de l'être.

La formation est prioritairement destinée aux professeurs qui débutent en STS ou qui découvrent l'évaluation en CCF.

Cette formation est aussi l'occasion d'harmoniser les pratiques de cette évaluation certificative ; elle est donc à la fois à « public volontaire » et à « public désigné » par l'inspection.



Le parcours m@gistère ouvrira à la **mi-septembre**.



Si vous êtes concerné(e) par la rénovation d'un BTS, c'est-à-dire par son entrée dans l'évaluation par CCF, si vous découvrez l'évaluation par CCF ou tout simplement si vous souhaitez un accompagnement dans ce type d'évaluation, nous vous remercions de nous le faire savoir - si possible avant le 15 septembre - **par un mail adressé à**

alienor.defaux@ac-orleans-tours.fr

4. Une journée de travail dédié au BTS SIO

Le BTS SIO a évolué récemment, avec des grilles d'évaluations différentes selon l'année (1^{re} ou 2^e année de BTS) et qui lui sont propres. Afin de clarifier les attentes institutionnelles spécifiques au BTS SIO, une journée de travail autour de la conception de situations d'évaluation de CCF se déroulera le 21 septembre au lycée Benjamin Franklin à Orléans de 9h à 17h. Elle concerne uniquement les enseignants de « mathématiques pour l'informatique » de 1^{re} et 2^e année de BTS SIO.

5. Evaluation en CCF : proposition de notes par l'équipe pédagogique

Les résultats aux situations d'évaluation en CCF donnent lieu à une proposition de note, effectuée par vos soins, argumentée via la grille d'évaluation. Les notes définitives sont arrêtées par le jury qui aura communication des documents.

A l'issue des deux années, les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note par unité (note totale obtenue à l'issue des deux situations), faite par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note définitive.

Si sur [Eduscol](#), il est fait référence à la possibilité de transmettre des propositions de note par unité, dans sa dernière lettre, l'inspection générale recommande explicitement de ne pas communiquer au candidat la note sur 10 attribuée par l'équipe pédagogique à chacune des situations et précise que le candidat doit cependant être informé après chaque situation de CCF du degré d'acquisition des compétences évaluées et ainsi se positionner.

Nous attirons donc à nouveau votre attention sur les précautions d'usage mentionnées sur Eduscol :

- Si la proposition de note par unité est communiquée au candidat, il convient d'insister sur son caractère provisoire.
- Si la proposition de note par unité n'est pas communiquée, le candidat doit être informé du degré d'acquisition des compétences évaluées.

Ainsi dans tous les cas, à l'issue des deux années de STS, le candidat pourra se positionner.

6. Examen du BTS : des épreuves de rattrapage pérennisées

Initiées en 2020 suite aux difficultés liées aux conditions sanitaires, les sessions de rattrapage de l'examen, appelées « Épreuves de contrôle », sont désormais pérennisées.



Les épreuves de contrôle ont pour objectif de favoriser la réussite des candidats à l'examen du BTS en leur donnant une seconde chance d'obtenir le diplôme, dans le respect de la valeur certificative de celui-ci.

Vous trouverez [ici](#) des informations sur l'accès aux épreuves de contrôle, leur organisation, leur évaluation et l'admission à l'issue de celles-ci.

7. Quelques précisions et conseils après lecture des situations d'évaluation de CCF 2022

Le brevet de technicien supérieur est un **diplôme professionnalisant**. À l'issue de leur BTS, les étudiants sont donc susceptibles d'être confrontés à des problématiques dans un contexte professionnel spécifique. La formation en STS, ainsi que l'évaluation par CCF, permettent de les y préparer.

Un sujet de CCF conçu dans cet esprit :

- **propose une contextualisation** des exercices liée aux domaines professionnels de la spécialité du BTS concerné ;
- **expose une problématique claire**, annoncée en début d'exercice ; celle-ci permet au candidat de proposer une démarche de résolution et d'utiliser les outils numériques pour y répondre ;
- **favorise la démarche d'investigation** afin de répondre à la problématique et respecte la diversité des démarches possibles ;
- **équilibre les compétences mathématiques** mises en œuvre.

Une situation d'évaluation en CCF est donc très différente, tant dans l'esprit que dans la forme, des anciennes épreuves ponctuelles.



Besoin d'aide ? Vous pouvez :

- **Consulter les [exemples de situations d'évaluation en CCF](#)** validées par l'inspection proposés sur le site académique. Ils seront prochainement enrichis de nouveaux sujets issus de la session 2022.
- **Demander à suivre la formation** ad hoc évoquée dans le paragraphe 3.
- **Nous contacter** si vous avez des questions ; nous restons à votre disposition pour y répondre.

Nous restons à votre écoute et souhaitons une belle année aux étudiants, aux professeurs et aux mathématiques !